



Droit à la formation quand on est en cdi

Par **ake**, le **29/04/2008** à **21:17**

voilà je travaille bientôt depuis trois ans, au sein d'une association en CDI. celle-ci fait partie de la convention "SOP" CHRS.

ma question est simple. je souhaiterais effectuer une formation, j'ai déjà déposé une demande l'année dernière, donc il me reste 2 années pour effectuer la même demande.

Mais est-il possible d'accélérer la demande ... tous les six mois par exemple dans le cadre de cette convention ? qu'est-il possible de faire pour effectuer une formation souhaité quant-on est déjà en poste en CDI ?

Merci !!!